



## À lire avant la passation de votre premier examen de la session d'A-15

---

Le Collège met en place différentes mesures d'aménagement et offre certains services pour favoriser l'intégration et la réussite des cours de l'étudiant en situation de handicap. Il a également circonscrit les **responsabilités** de celui-ci<sup>1</sup>.

L'une d'entre elles se lit comme suit :



« ... il assume son rôle d'étudiant et sa responsabilité dans ses réussites ou ses échecs »<sup>2</sup>.

Plus exactement, cela signifie que **vous serez évalué de la même façon** que tous les étudiants de votre cours.

### **Seules les modalités de passation diffèrent.**

Ainsi, à l'instar de tous les étudiants du Collège, vous devez **respecter l'article 4.9 Fraude et plagiat** de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège<sup>3</sup>.

En conséquence, dans le but de respecter les valeurs d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle que le Collège prône, **toute infraction de cette nature sera signalée**, par la personne responsable de la surveillance de votre examen, **à votre enseignant qui appliquera la sanction jugée nécessaire.**

De plus, **avant de pouvoir passer un autre examen hors classe**, et ce, quelle que soit la matière, il sera **essentiel de rencontrer une des ressources des services adaptés (SAIDE)** pour évaluer votre situation et pour déterminer les mesures à mettre en place pour éviter la répétition de toute infraction.

Ceci étant dit, nous vous souhaitons une période d'examen fructueuse et « *une vraie réussite... celle où l'on apprend, comprend et qui nous permet d'être fier* »<sup>4</sup>.

J'ai pris connaissance de cet avis et en ai reçu une copie.

Date :

---

Nom de l'étudiant en lettres moulées :

---

Signature de l'étudiant :

---

Copie à remettre à l'étudiant.

Original versé au dossier SAIDE de l'étudiant.

---

<sup>1</sup> CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL, Site du Service d'aide à l'intégration des étudiants. [En ligne], <http://www.cvm.qc.ca/saide> (Page consultée le 7 janvier 2009)

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> COLLÈGE DE MAISONNEUVE, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, juin 2014, p. 17.

<sup>4</sup> UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Site Intégrité, Fraude et Plagiat. [En ligne], <http://www.integrite.umontreal.ca/definitions/integrite> (Page consultée le 7 janvier 2009)